

## DEPARTEMENT DU FINISTERE

### SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Séance du 28 novembre 2022



Date de la convocation : 24 octobre 2022  
Membres en exercice : 21, Membres présents : 14, Voix délibératives : 20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguenec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Le Cleach Cyrille, Bourhis Danielle (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Miagoux Jean-Pierre, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques, le Coz Hervé (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN- POINTE DU RAZ), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GOYEN), Bonizec Emile (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Troadec Gwenola (pouvoir à Loussouarn Christian), Caradec Jean-Louis (Yannic Jean-Bernard), Lauriou Benoit (pouvoir à Kerisit Yves), Sergent Gilles (pouvoir à Jousseaume Eric), Kervarec Ronan (pouvoir à Burel Michel), Cozien Jean-Paul (pouvoir à Buannic Jean-Louis)

Personne invitée : Picheral Thomas, Guichard Samuel, Hélias Fanny, Neveu Tifenn (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

#### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la date d'échéance de la ligne de trésorerie précédemment contractualisée par le syndicat fixée au 12 novembre 2022,

Considérant le fait que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée au cours des dernières années,

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 euros sur une durée d'un an dans le cadre d'une convention avec le Crédit Agricole.

Monsieur le président observe une hausse des taux entre le précédent contrat (0.4048 %) et la proposition du Crédit Agricole (2.372 %).

Après en avoir délibéré,

**le comité syndical,**

- **Décide de contracter auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère à Quimper, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 50 000 €** aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières ci-après :
  - . Montant maximum : 50 000 €
  - . Durée : 12 mois
  - . Tirage : pas de minimum imposé
  - . Commission d'engagement : 0.25 % l'an, soit 125 € l'an.
  - . Frais de dossier : 0 €
  - . Taux variable : à titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné d'octobre 2022 s'élève à 1.422 % soit un taux de départ à 2.372 %.
- **Prend l'engagement au nom du syndicat d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts.**
- **Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, au tant que de besoin, les impositions, contributions et participations nécessaires pour assurer le paiement des dits intérêts.**
- **Confère, au tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.**

Pour : 20  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 28 novembre 2022

Le Président,

Éric JOUSSEAUME

